

## BAREME DES HONORAIRES DE L'AGENCE

Tarifs applicables au 1 octobre 2021

### TRANSACTION VENTE

Tranches	Honoraires TCC
Inférieur ou égal à 89 999 €	4 000 €
De 90 000 € à 109 999 €	5 000 €
De 110 000 € à 129 999 €	6 000 €
De 130 000 € à 149 999 €	7 000 €
De 150 000 € à 169 999 €	8 000 €
De 170 000 € à 249 999 €	9 000 €
Supérieur ou égal 250 000 €	4 %

**Principe du non-cumul** : l'application des honoraires prévus pour une tranche de prix est exclusive des autres tranches.

**Nos honoraires sont immédiatement exigibles le jour où la vente est effectivement conclue et constatée dans un seul acte écrit contenant l'engagement des parties. Le redevable des honoraires est le Mandant (vendeur).**

### LOCATION À USAGE D'HABITATION PRINCIPALE

Honoraires de négociation et d'entremise à la charge exclusive du Bailleur  
Non facturés.

#### Honoraires de visite, constitution du dossier locataire et de rédaction du bail

Honoraires à la charge du bailleur :

Un 1/2 mois de loyer mensuel hors charges TTC y compris honoraires d'établissement d'état des lieux.

Honoraires à la charge du locataire :

Un 1/2 mois de loyer mensuel hors charges TTC y compris honoraires d'établissement d'état des lieux.

## Honoraires d'établissement d'état des lieux

- Part bailleur : 0 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.
- Part locataire : 0 € TTC par m<sup>2</sup> de surface habitable.

Société SARL , V2B Conseil au capital de 10000 € - Siège social : 4 rue Bouverie - 26200 Montélimar - RCS Romans n° 501886501 - Carte professionnelle Transactions sur immeubles et fonds de commerce n° CPI 2602 2018 000 030 635 délivrée par CCI de la Drôme